

Le traitement des québécismes dans le Grand Robert 1985

Ludmila Bovet

Phonologie des langues sémitiques
Volume 16, numéro 1, 1986

URI : id.erudit.org/iderudit/602588ar
DOI : [10.7202/602588ar](https://doi.org/10.7202/602588ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN 0710-0167 (imprimé)
1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ludmila Bovet "Le traitement des québécismes dans le Grand Robert 1985." *Revue québécoise de linguistique* 161 (1986): 311-320. DOI : [10.7202/602588ar](https://doi.org/10.7202/602588ar)

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 1986

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

LE TRAITEMENT DES QUÉBÉCISMES DANS LE GRAND ROBERT 1985

Ludmila Bovet

Dans sa deuxième édition, le *Grand Robert* accorde une large place aux particularités lexicales des pays francophones autres que la France, à savoir la Belgique wallonne, la Suisse romande, les pays francophones africains et, bien sûr, le Québec. On se rappelle qu'il y a moins de dix ans, le *Petit Robert* (1977) intégrait des québécismes dans sa nomenclature, poursuivant cette ouverture sur les parlers français extra-hexagonaux qui s'est manifestée dans les principaux dictionnaires usuels du français tout au long des années 1970 (Bordas 1972; Lexis 1975; etc.).

Dans le traitement qu'il accorde aux québécismes, le *Grand Robert* 1985 va plus loin que le *Petit Robert* 1984, et il nous a paru intéressant de comparer ces deux éditions. Nous avons aussi cherché à voir si les québécismes étaient traités de la même façon que les particularismes des autres français nationaux, spécialement ceux du français de la Suisse romande.

Quelles sont les améliorations qui ont été apportées à la nomenclature, aux marques, aux définitions, aux exemples et aux commentaires sur l'usage?

De nombreux québécismes sont venus s'ajouter à ceux qui figuraient dans le *Petit Robert*; ce sont, entre autres: *char*, *correct*, *envolée*, *licencié*, *maudit*, *niais-seux*, *patente*, *sacre*, *tabagie*, *tablette*, *traverse*. Par sa présentation plus aérée des mots, le *Grand Robert* 1985 favorise une meilleure mise en évidence des variétés géographiques du français. En effet, le sens dit «régional» est toujours présenté en début de ligne, le plus souvent numéroté et introduit par un losange (◇), ce qui le rend plus facilement repérable (voir, par exemple, *bonjour*, *fournaise*, *portage* (sens 2), *vadrouille*). Les sens localisés géographiquement sont ainsi sur pied d'égalité avec les sens français. De plus, les mots dérivés de québécismes bénéficient d'une entrée séparée, ce qui n'était pas le cas dans le *Petit Robert* où *joualissant* et *joualiser*, par exemple, étaient intégrés à l'article *joual*.

Certains emplois, qui avaient été marqués comme québécois dans le *Petit Robert*, sont reconnus comme appartenant aussi à l'usage en France: *bonjour* employé pour prendre congé est «attesté dans diverses régions de France» et *fin de semaine* «s'entend aussi en France» (un auteur français est cité à l'appui).

Plusieurs définitions ont été améliorées, comme celle de *pruche* «sapin du Canada» (*Petit Robert* 1984) qui est devenue «conifère du genre *Tsuga* (terme générique)», ou celle de *joual*, à laquelle on a ajouté une longue parenthèse explicative sur les composantes phonétiques et lexicales:

«Mot utilisé au Québec pour désigner globalement les écarts (phonétiques, lexicaux, syntaxiques; anglicismes) du français populaire canadien (dont la phonétique est assez éloignée de celle du français canadien des classes cultivées et dont le lexique est fortement anglicisé), soit pour les stigmatiser soit pour en faire un symbole d'identité.»

À l'occasion, des exemples didactiques complètent la définition et remplacent les exemples littéraires, comme pour le mot *québécoïsme*: «Certains canadianismes (par ex.: les "acadianismes") ne sont pas des québécoïsmes».

On trouve en outre des remarques qui nous renseignent sur divers aspects de l'usage, tels que la fréquence:

rôtie «courant au Canada, vieilli en France»;

la fréquence et les connotations:

jaser «mot d'usage courant au Canada, sans nuance péjorative»;

tanner «le mot est courant, avec des connotations différentes, en français québécois»;

les réalités socio-culturelles:

pinte «cette mesure disparaît progressivement au Canada depuis l'adoption du système métrique»;

les rapports synonymiques:

canadien français «a vieilli depuis l'extension d'usage de *québécois*, *oise*, sauf pour parler des réalités françaises et francophones du Canada, hors du Québec»;

les rapports synonymiques et le sentiment métalinguistique des locuteurs:

canneberge «ce mot est rare ou didactique dans l'usage français, beaucoup plus fréquent au Canada francophone, où cette baie [...] est courante et appréciée. Un synonyme d'origine indienne, *atoca**, est considéré au Québec comme un régionalisme (parfois critiqué)».

Le mot *canneberge* n'était même pas signalé comme «québécois» dans le *Petit Robert*; son traitement s'est considérablement amélioré, notamment grâce à cette remarque explicative.

Enfin, le problème de l'homonymie n'a pas été oublié:

gosse «le mot, dans ses emplois français, prête à sourire en français québécois, où un homonyme signifiant "testicules" est usuel».

Une remarque de ce genre est précieuse pour les lecteurs de romans québécois; le sens d'«avare» du mot *séraphin* pourrait aussi être signalé de cette façon.

Il reste néanmoins de nombreux points qui peuvent être améliorés dans la présentation et le traitement des québécismes, et qui touchent les différents aspects que nous avons passés en revue, à savoir la nomenclature, les marques, les définitions, les exemples et les commentaires sur l'usage. Dans les observations qui suivent, nous établirons, lorsque c'est possible, une comparaison avec le traitement que reçoivent les helvétismes¹, pour mettre en évidence un certain déséquilibre dans la présentation des différentes variétés géographiques du français.

Les lacunes de la nomenclature se répartissent en quatre catégories. Sont absents les mots d'origine dialectale qui subsistent seulement au Québec de nos

1. Nous sommes nous-même originaire du canton de Vaud, en Suisse romande.

jours (ou dans d'autres parlers français d'Amérique du Nord), tels que *garrocher*, *maganer*, *placoter*. Ensuite, des mots ou des sens très courants en québécois ne sont pas signalés comme tels, bien qu'ils portent une marque (**régional** ou **vieux**, selon le cas), à laquelle il aurait été facile d'ajouter: **courant au Québec**; ce sont: *croche*, *motton*, *piger*, *proche de*, *prendre une brosse*, etc. Parmi ceux qui portent la marque **régional** accompagnée d'un nom de région, on relève quelques cas où le nom du Québec a été omis; il s'agit de *votation* (Suisse), *rester* «habiter» (**régional**, **rural**; «cet emploi est normal, non marqué, en français d'Afrique»), *chambre de bain* (Suisse). L'adjectif *dispendieux* («qui coûte cher») est marqué comme populaire et familier (critiqué) en France; or, au Québec, il appartient à un registre soutenu, mais ni cette particularité ni même l'usage québécois comme tel n'ont été mentionnés. Si ces omissions méritent d'être signalées ici, c'est que l'usage québécois a été relevé dans d'autres cas semblables (voir ci-dessus *rôtie* et *jaser*; voir également le nom *capot* marqué **vx** ou **régional** (Canada)). Enfin, on reste songeur devant le traitement réservé au nom *bec* «baiser»: dans le *Petit Robert* (1984), ce sens est donné comme régional en Belgique, au Canada, en Suisse et dans le Nord, mais dans le *Grand Robert*, il est limité à la Suisse; doit-on comprendre qu'on ne *se donne* plus de *becs* en Belgique et dans le Nord de la France? Je crois pouvoir affirmer qu'au Canada, du moins, on s'en donne encore... La troisième catégorie d'omissions comprend les mots québécois usuels désignant une réalité quelconque et dont l'équivalent belge ou suisse a, lui, été intégré à la nomenclature; c'est ainsi qu'on remarque l'absence du mot québécois *appartement* au sens de «pièce d'une habitation», mais que l'on trouve le mot *place* qui désigne la même chose en Belgique et dans le Nord de la France; le nom *tuile* ne figure pas au sens de «carreau de faïence vernissée», alors que l'helvétisme *catelle* y figure. Or, il a fallu créer une entrée spéciale pour le mot *catelle*, qui n'appartient pas au français standard, alors que cela n'aurait pas été nécessaire pour intégrer le sens québécois de *tuile* à l'article déjà existant. On a également créé une entrée spéciale pour le verbe *s'encoubler* «s'empêtrer dans, trébucher» (Jura, Haute-Savoie, Suisse), mais l'équivalent québécois, *s'enfarger*, est absent. Dans l'article *vidange*, on trouve le sens suivant:

4. (Belgique) Verre consigné (emploi critiqué).

- Au plur. Bouteilles vides (consignées ou non).

Comment expliquer qu'on passe sous silence le sens québécois d'«ordures ménagères»? Ces quelques exemples démontrent l'absence d'une approche globale dans le choix des mots et des sens à traiter. L'usager du *Grand Robert*, s'il est d'origine québécoise, s'apercevra que son parler n'est que très partiellement décrit. Il ne prendra pas conscience - pas plus que l'usager belge ou suisse - de tout ce vocabulaire «non standard» qu'il partage avec d'autres francophones et croira qu'il est le seul à nommer certaines choses autrement que ne le font les Français de France.

Enfin, l'absence qui se fait le plus remarquer est celle des emprunts à l'anglais, en particulier les verbes anglais francisés et les anglicismes sémantiques; le *fun* et la *mop* ne sont pas là, pas plus que les verbes *flyer*, *rusher*, *toffer*, *catcher*, *spotter* ou *watcher*. Quant à *pitcher* et à *scratcher*, on ne les trouve qu'en raison de leur appartenance au vocabulaire français des sports; leur fréquence dans la langue québécoise n'y est pour rien, elle est passée sous silence. C'est aussi le cas pour *crème glacée*, qui figure parmi les syntagmes de *crème*, comme calque de l'anglais *ice cream*, et pour *cheap*, qui est relevé comme un anglicisme attesté dans le français hexagonal depuis 1979; on cherche en vain une note précisant que ces mots sont courants au Québec. En effet, la marque **anglicisme** (comme toutes les autres marques) n'englobe pas les usages de toute la francophonie, mais s'applique uniquement à l'usage hexagonal; on trouve dans le *Grand Robert* de nombreux anglicismes qui n'ont pas cours au Québec (par exemple: *sponsor* «commanditaire», *mixer* «mélangeur»); quelquefois, si un mot ou un sens vit aussi au Québec, une note mentionne ce fait: c'est le cas pour l'adjectif *correct* et pour les noms *slush*, *job*, *gang* et *toast*; pourquoi pas pour *cheap* et *crème glacée*? Pourquoi pas pour *pitcher* et *scratcher*? Serait-ce parce que les mots *job*, *gang* et *toast* sont des anglicismes ancrés depuis longtemps dans le français standard et légitimés par les meilleurs auteurs? Même *slush* est attesté pour la première fois en 1886, chez Jules Verne.

Si l'on observe maintenant le traitement que reçoivent les germanismes intégrés au français de la Suisse romande - et qui sont moins nombreux que les anglicismes assimilés ici - on relève le verbe *poutser* «nettoyer à fond» (de l'allemand *putzen*), le verbe *foehner* «sécher les cheveux avec un foehn» (de l'allemand *Föhn* «sèche-cheveux électrique») et le mot *röstis* qui désigne un plat de pommes

de terre rôties; les germanismes sémantiques n'ont pas été oubliés: *gymnase* désignant une école équivalant au Cégep (calque de l'allemand *Gymnasium*, même sens), *benzine* «essence» et *action* «vente promotionnelle» (autres calques); mais, dans le même ordre d'idées, les mots québécois *gaz* «essence» et *vente* au sens de «solde» ne sont pas répertoriés. Si de nombreux anglicismes intégrés au français de France sont représentés dans le *Grand Robert*, si les germanismes usuels en suisse romand le sont aussi, comment expliquer l'absence des anglicismes qui font partie intégrante du lexique québécois?

Selon les propos tenus par Alain Rey au Colloque sur la lexicographie québécoise, en avril 1985, ce sont les Québécois eux-mêmes qui s'opposent à la reconnaissance «officielle» de leurs particularités lexicales. Si, pour présenter une description actuelle du français de France, le *Grand Robert* a réussi à franchir la barrière du purisme en accordant le droit de cité aux anglicismes qui y ont récemment pénétré, il n'y a pas de raison pour que la description de la langue québécoise soit amputée d'une de ses composantes, productive depuis plus de deux siècles. Le *Robert* a-t-il senti le besoin de se conformer à une certaine politique officielle, présentée notamment dans l'*Énoncé d'une politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères*²? Pourtant, les mots anglais francisés sont des innovations québécoises au même titre que le verbe *magasiner*, par exemple. L'absence de critères objectifs pour l'établissement de la nomenclature conduit à une description insatisfaisante des québécismes³.

S'il est souhaitable que le lexique québécois soit mieux représenté quantitativement dans le *Grand Robert*, quelques améliorations pourraient aussi être apportées, sur le plan qualitatif, au traitement qu'il reçoit.

La présentation des québécismes gagnerait en précision si les marques qui les accompagnent étaient unifiées; en effet, la plus grande variété règne dans ce domaine, et l'on peut lire tantôt **au Canada**, tantôt **au Québec**, tantôt **en français du Canada**, tantôt **en français québécois** ou encore **au Canada**

2. Publié dans le *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, 1982, pp. 97-101

3. Elle conduit aussi à l'apparition de «mots-fantômes»! Dans l'article *vente*, il est fait état du mot composé *vente-débaras* (c'est probablement l'équivalent français de l'anglicisme *vente de garage*); dans l'article *sucrierie*, le syntagme *sucrierie d'érablière* est présenté comme un synonyme de *cabane à sucre*, dans l'article *scooter*, on dit que *scooter des neiges* est un anglicisme critiqué au Québec. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces trois expressions ne sont pas d'un usage courant au Québec.

francophone. Il est évident que les attestations concernent exclusivement l'usage du Québec, puisque la bibliographie du dictionnaire ne contient aucun ouvrage acadien, franco-ontarien, franco-manitobain, fransaskois ou franco-albertain; même l'œuvre d'Antonine Maillet en est absente. Quant aux auteurs québécois cités, il est réjouissant de constater que Hubert Aquin, Gaston Miron, Gabrielle Roy, Gilles Vigneault et d'autres, comme Jean-Yves Soucy, sont venus s'ajouter à ceux qui figuraient déjà dans le *Petit Robert*, mais on peut regretter que le seul livre cité de Michel Tremblay soit les *Contes pour buveurs attardés* (1966), dont la langue n'est pas caractéristique de son œuvre. De façon générale, il est surprenant que les auteurs québécois soient si peu nombreux par rapport aux auteurs suisses romands dont la liste est trois fois plus importante, alors que, dans le *Petit Robert*, elle se réduisait à un seul écrivain, C.-F. Ramuz! Si on se fie à la bibliographie, on constate que les périodiques québécois n'ont pas été exploités, à l'exception de la *Gazette officielle du Québec* (1982), alors que deux périodiques (1976 et 1977) et deux quotidiens (1976 et 1978) suisses romands sont cités. Dans l'article *tuque*, cependant, on lit un exemple tiré de *La Presse* (1972), mais ce quotidien n'est pas répertorié dans la bibliographie.

Si les sources québécoises étaient plus nombreuses, les québécismes pourraient être illustrés par des exemples plus descriptifs, ce qui permettrait en même temps d'énoncer des définitions plus précises. Ainsi, une des définitions de *sucrierie* (I, 2, [b]) se lit comme suit: «Au Canada, Forêt d'érables à sucre», alors que celle d'*érablière* dit: «plantation d'érables à sucre»; le mot *plantation* ne recouvre pas la réalité québécoise; la meilleure définition serait peut-être: «exploitation d'érables à sucre». *Magasiner* est défini par «aller dans les magasins pour faire divers achats», ce qui est incomplet; la définition donnée pour *shopping* est plus proche de la réalité: «le fait d'aller de magasin en magasin pour regarder et acheter», mais elle pourrait être encore plus descriptive⁴.

Quant aux exemples, on se demande ce qui justifie la disparition totale des attestations québécoises pour illustrer le mot *piastre* et leur remplacement par des exemples littéraires français dont le contexte n'est pas canadien; de même, on

4. *Magasiner* est du reste recommandé pour remplacer «en français central la locution verbale *faire du shopping*».

souhaiterait que le mot *maringouin*, qui est d'une si «brûlante» actualité au Canada, soit accompagné d'au moins un exemple local sur les trois choisis qui sont dus, respectivement, à la plume de Chateaubriand, à celle de Jules Verne et à celle de Beaumarchais.

De plus, une appréhension globale du système de la langue québécoise permettrait d'éviter les petites erreurs que l'on relève çà et là; ainsi, *maudit* est considéré comme une apostrophe (usage classique), alors que c'est une interjection au même titre que les sacres. Un des sens du mot *sucrierie* (II, 2) s'énonce ainsi:

«Franç. d'Afrique. Boisson sucrée non alcoolisée. - Correspond à *breuvage* en franç. du Canada».

En fait, cela correspond à *liqueur douce*, *breuvage* étant un terme générique dont le référent n'est pas forcément sucré; ce sens de *liqueur* n'est pas consigné, et l'emploi courant (sinon exclusif) de *boisson* au Québec pour parler de boissons alcoolisées n'est pas relevé non plus.

Enfin, les remarques, dont nous avons souligné l'utilité pour éclairer divers aspects de l'usage, prêtent le flanc à la critique sur deux points. On ne devrait pas y trouver les autres emplois d'un mot, car ceux-ci doivent faire l'objet de définitions distinctes dans le corps de l'article, ni des mots dérivés du mot-vedette, ceux-ci devant s'insérer dans la nomenclature. Or, la remarque qui accompagne le verbe *sacrer* signale l'emploi pronominal *se sacrer de qqch.* «s'en moquer, s'en foutre» et les sens figurés de «jeter, donner violemment, etc.»⁵; à la fin de l'article *stoned*, on lit que «le français québécois emploie le verbe *se stoner*»; non seulement ce dérivé n'est pas à sa place dans la remarque, mais il est d'un usage relativement rare⁶. De plus, certaines remarques contiennent des affirmations discutables sur l'usage et le sentiment métalinguistique des Québécois:

5. Par ailleurs, une récente étude sur le verbe *sacrer* a démontré que lorsqu'il s'emploie avec les sens de «jeter, donner violemment», il est en fait une variante d'un autre verbe, *sacquer*, qui existait en ancien français et qui n'a gardé en français familier actuel que le sens de «renvoyer, congédier» (voir l'article de MERCIER, Louis (1986) «Ces sacrés sacres» dans *Québec français*, mars, pp. 18-19).

6. Il aurait été plus judicieux d'indiquer qu'on dit *stone* en québécois et non pas *stoned*.

banc de neige «cet emploi [...] est critiqué au Québec même⁷, où l'emploi de *congère*, peu naturel, ne semble pas le remplacer».

Par qui l'emploi de *banc de neige* est-il critiqué?

char «ces valeurs du mot [au sens de "voiture automobile" et de "voiture de chemin de fer"], dénoncées comme anglicismes, tendent à disparaître au Québec, au moins dans les milieux cultivés».

Or, *char*, qui est porteur de connotations affectives, s'entend dans tous les milieux; il sera remplacé par *auto* ou *voiture* dans une situation de communication particulière où l'emploi d'un registre soutenu est de mise. Il y a lieu de se demander d'où proviennent ces informations.

Les quelques critiques qui précèdent ne doivent pas faire oublier que les québécismes reçoivent un traitement de choix dans cette deuxième édition du *Grand Robert* qui, à cet égard, peut rivaliser avec le TLF. Il reste à souhaiter que les futures mises à jour s'attachent à corriger le déséquilibre que nous avons constaté dans l'établissement de la nomenclature, en prenant pour critère la fréquence d'emploi et non le bon aloi d'un certain purisme; qu'elles s'efforcent aussi d'exploiter davantage l'importante production littéraire québécoise pour illustrer l'usage des mots présentés, ce qui permettra du même coup d'affiner les définitions. Enfin, on peut espérer que, dans un avenir pas trop lointain, s'établiront des consultations entre les spécialistes des particularités lexicales de la Belgique wallonne, de la Suisse romande et du Québec afin que la présentation de ces particularités soit

7. La remarque indique aussi que *banc de neige* est adapté de l'anglais *snow bank*; or, sa première attestation date de 1722, donc avant le régime anglais; de plus, il a cours dans le Nord de la France (voir MASSICOTTE, Micheline (1978) *Le parler rural de l'Île-aux-Grues*, p. 67). Il doit aussi être senti comme appartenant au système français (à défaut de l'être comme standard, vu les guillemets) par les auteurs du *Grand Robert*, puisqu'il figure dans la définition de l'helvétisme *gonfle*: «congère, "banc de neige"».

unifiée et fasse ressortir les usages communs à ces régions extra-hexagonales et, aussi, les usages qu'elles ont en commun avec certaines régions de France⁸.

*Ludmila Bovet
Trésor de la langue française au Québec
Département de langues et linguistique
Université Laval*

8. Je remercie MM. Poirier, Boisvert et Verreault de leurs observations critiques, ainsi que mon collègue Louis Mercier, qui a largement contribué à l'établissement du texte final de cet article.